PBSC UNIVERSITÉ D'OTTAWA, SECTION DE DROIT CIVIL
57, rue Louis-Pasteur
Pavillon Fauteux
Ottawa, Ontario, K1N 6N5
probono1@uottawa.ca

Convention de l'organisation partenaire

PBSC jumelle des étudiant(e)s en droit bénévoles (ci-après « étudiant(e)s bénévoles ») avec des organisations partenaires pour fournir des services juridiques gratuits aux personnes et aux communautés qui font face à des obstacles en matière d'accès à la justice. Les étudiant(e)s bénévoles ne sont pas des avocats qualifiés. Ils ne détiennent pas d'assurance responsabilité professionnelle, ne peuvent pas fournir de conseils juridiques et ne peuvent pas se présenter comme des avocats ou des professionnels du droit. Pour ces raisons, les étudiant(e)s bénévoles doivent être supervisés par une avocate ou un avocat assuré et qualifié (ci-après « avocat(e) superviseur(e) »). L'avocat(e) superviseur(e) est responsable d'assurer une supervision régulière du/de la/des étudiant(e)s bénévoles et d'approuver leur travail.

Le respect de la vie privée est important pour PBSC. PBSC recueille et utilise les renseignements fournis dans le présent formulaire à des fins administratives, ce qui peut comprendre l'exécution et l'élaboration de programmes PBSC par l'entremise des bureaux locaux et du Bureau national; les communications avec les membres de PBSC, les facultés de droit et les partenaires financiers de PBSC ainsi que la préparation de rapports pour ces intervenants; et l'évaluation et la promotion des programmes PBSC. PBSC protégera les renseignements fournis conformément à la législation qui s'applique en matière de protection de la vie privée. Si vous avez des questions, veuillez les envoyer à probono1@uottawa.ca.

Le ou la soussigné(e) reconnaît et accepte ce qui suit :

1. Le/la/les étudiant(s) bénévole(s) aideront notre organisation à accomplir les tâches décrites dans le **formulaire de description de projet** de PBSC. Nous avons passé en revue ce formulaire. Nous comprenons qu'aucun changement important ne peut être apporté à ce formulaire durant le placement des bénévoles à moins d'avoir préalablement obtenu le consentement de PBSC.
2. Le placement aura lieu pendant la période allant d'octobre 2020 à mars 2021, au plus tard. Nous comprenons que les étudiant(e)s bénévoles ne sont pas censés travailler pendant le mois de décembre et les périodes d'examens.
3. Nous comprenons que PBSC agit uniquement en tant qu'organisme central facilitant les placements. Les étudiant(e)s bénévoles placés par PBSC sont des bénévoles de l'organisation partenaire – ce ne sont pas des bénévoles de PBSC.
4. Nous détenons une assurance responsabilité civile générale qui couvre les bénévoles de notre organisation.
5. Nous avons désigné une personne de notre équipe qui supervisera ce projet et notre/nos étudiant(e)s bénévoles. Cette personne s'entretiendra régulièrement avec le/la/les bénévoles et sera disponible pour répondre à leurs questions et pour traiter rapidement et respectueusement toutes les questions ou problèmes.

PBSC UNIVERSITÉ D'OTTAWA, SECTION DE DROIT CIVIL
57, rue Louis-Pasteur
Pavillon Fauteux
Ottawa, Ontario, K1N 6N5
probono1@uottawa.ca

6. Nous avons également un(e) avocat(e) superviseur(e) assuré(e) et qualifié(e) qui a accepté de superviser et d'approuver le travail du/de la/de nos étudiant(e)s bénévoles pendant toute la durée du placement.

7. Nous ne considérerons pas comme « final » tout travail que l'avocat(e) superviseur(e) n'a pas préalablement approuvé. Nous comprenons que l'avocat(e) superviseur(e) doit superviser le travail du/de la/de nos étudiant(e)s bénévoles et doit déclarer comme « final » tout travail produit. Puisque les étudiant(e)s en droit ne peuvent pas donner de conseils juridiques, ne sont pas des avocats et ne détiennent pas d'assurance responsabilité professionnelle, l'avocat(e) superviseur(e) est ultimement responsable, sur le plan juridique et professionnel, du travail effectué par le/la/les étudiant(e)s bénévoles, ce qui engage également sa responsabilité civile professionnelle.

8. Nous nous engageons à ne pas apporter de modifications importantes à tout travail produit par notre/nos étudiant(e)s et approuvé par l'avocat(e) superviseur(e) sans avoir préalablement consulté PBSC.

9. Aucun renseignement confidentiel, tel que des renseignements confidentiels sur les clients, ne sera communiqué à notre/nos étudiant(e)s bénévoles par voie électronique. Si, pour des raisons exceptionnelles, il est nécessaire de communiquer des renseignements confidentiels à notre/nos étudiant(e)s bénévoles, nous veillerons à ce que toutes les mesures de protection appropriées soient en place.

10. Nous ne demanderons pas à/aux étudiant(e)s bénévoles de fournir leurs coordonnées personnelles (comme leur numéro de téléphone personnel ou leur adresse de courrier électronique personnelle) aux clients de notre organisation.

11. Nous comprenons que notre/nos étudiant(e)s bénévoles auront déjà suivi une formation donnée par PBSC (y compris une formation sur la recherche juridique). Si une formation supplémentaire est requise, notamment une formation propre à notre organisation, à notre clientèle ou au travail que nous effectuons, nous fournirons cette formation à notre/nos étudiant(e)s bénévoles à nos frais.

12. Nous intégrerons le/la/les étudiant(e)s bénévoles à notre organisation, et nous leur fournirons un espace de travail approprié ainsi que les ressources et l'équipement nécessaires, s'il y a lieu.

13. Nous ne demanderons pas à notre/nos étudiant(e)s bénévoles d'engager des frais pour quoi que ce soit. Cela comprend, sans s'y limiter, les coûts liés aux photocopies, à l'impression ou aux abonnements en ligne.

14. Nous répondrons rapidement aux communications de PBSC et nous remplirons et renverrons tous les formulaires et sondages envoyés par PBSC.

15. Nous acceptons de prendre le temps, en novembre et en février, de fournir une rétroaction sur le placement et le projet. Nous comprenons l'importance de cette rétroaction et nous réserverons du temps pour cette rencontre.

16. Nous acceptons que PBSC publie le nom de notre organisation et des informations sur les placements bénévoles, notamment une description du travail effectué par les bénévoles, dans le but de recruter des étudiant(e)s en droit bénévoles.

PBSC UNIVERSITÉ D'OTTAWA, SECTION DE DROIT CIVIL
57, rue Louis-Pasteur
Pavillon Fauteux
Ottawa, Ontario, K1N 6N5
probono1@uottawa.ca

FAIT le _____ 2020.

Nom et titre (en lettres moulées) *J'ai le pouvoir de lier l'organisation*	**Signature**